



# Procès-Verbal

## Commission Régionale des Coupes

---

### Réunion du Lundi 27 Septembre 2021

Président : M. Pierre LONGERE.

Présents : MM. Vincent CANDELA, Jean Pierre HERMEL.

### **COUPE DE FRANCE 2021-2022 :**

---

**Nombre clubs engagés** : 947 (945 l'an dernier)

**Rappel important du règlement :**

Du 1<sup>er</sup> tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départagent directement par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu (**Article 7.4 du Règlement Fédéral de la Coupe de France**)

**Rappel pour le terrain :**

**Article 10 du Règlement Régional de la Coupe de France.**

A partir du 3<sup>ème</sup> tour et jusqu'au 6<sup>ème</sup> tour inclus, les rencontres doivent avoir lieu sur un terrain classé au minimum au **niveau T5 ou T5 SYN avec éclairage E6 minimum.**

**4<sup>ème</sup> TOUR Coupe de France**

**Article 11 : Dates et horaires**

La commission Régionale des Compétitions fixe, lors de l'organisation de chacun des tours, la date et l'heure des rencontres.

Les clubs recevant qui souhaitent une modification de date et d'horaire, particulièrement l'avancement d'une rencontre au samedi, doivent adresser la demande à la ligue **dans les 48 heures suivant la date du tirage au sort** :

- S'il s'agit d'avancer l'horaire au samedi après-midi, l'accord du club visiteur doit être obligatoirement joint à la demande du club recevant.
- S'il s'agit d'avancer l'horaire au samedi en nocturne (20h00), l'accord du club visiteur ne sera nécessaire et joint à la demande que si la distance routière entre les deux clubs est supérieure à 200 kms.

Correspondance service compétitions : [competitions@laurafoot.fff.fr](mailto:competitions@laurafoot.fff.fr)

### **DATE DU TIRAGE AU SORT 5<sup>ème</sup> Tour :**

---

Champagne au Mont d'Or (siège du Crédit Agricole Centre-Est).

**Le mercredi 6 octobre à 18h00.**

Les rencontres se joueront le WE des 16 et 17 octobre 2021.

**UTILISATION DE LA FMI :**

- L'utilisation de la FMI sera **obligatoire dès le 1<sup>er</sup> tour.**
- La transmission devra être effectuée dès la fin de la rencontre et surtout avant le dimanche soir 20 heures.

## COUPE LAuRAFoot :

---

- Date du 1<sup>er</sup> tour le 03 octobre 2021.
- Date du 2<sup>ème</sup> tour le 17 octobre 2021.

Dans sa réunion du 20 septembre le Bureau Plénier a décidé qu'en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départageront directement par l'épreuve des coups de pieds au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

## COUPE DE France (4<sup>ème</sup> tour) :

---

Permanence Commission week-end : **Pierre LONGERE (06 26 05 04 89)**.

- Le port des équipements fournis par la FFF est **obligatoire**.
- Aucune feuille de recette ne doit être établie.  
Si un droit d'entrée est organisé, la recette revient en totalité au club recevant.
- En cas de dysfonctionnement de la FMI, le club recevant doit transmettre le résultat au service compétitions de la Ligue.

## AMENDES

---

**Amende de 25 Euros pour non transmission de la F.M.I. ou envoi hors-délai (heure limite réglementaire : dimanche 20h00).**

### Coupe de France :

- \* U.S. DE BIEN ASSIS MONTLUCON (529489) - match n° 25060.1 du 19/09/2021
- \* As. FEU VERT (554178) – match n° 25073.1 du 19/09/2021
- \* OI. SAINT GENIS LAVAL (520061) – match n° 25120.1 du 19/09/2021
- \* F.C. VALLEE DE L'HIEN (581969) – match n° 25149.1 du 19/09/2021
- \* U.S. ARGONAY (520590) – match n° 25168.1 du 19/09/2021

### Coupe de France Féminine :

- \* U.S. LA CHAPELLE LAURENT (525428) – match n° 25185.1 du 19/09/2021
- \* ANDREZIEUX BOUTHEON F.C. (508408) – match n° 25204.1 du 19/09/2021
- \* Ent. S. DRUMETTAZ MOUXY (526437) – match n° 25227.1 du 19/09/2021

Pierre LONGERE,

Vincent CANDELA,

Président de la Commission

Secrétaire de séance